



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

Etude

Insertion professionnelle, caractéristiques et orientations des demandeurs SIAO en 2018

SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Maine et Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr

Contact :

Paul COUTENS

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.11

Sommaire

DEMARCHE ET METHODOLOGIE	1
LA DEMANDE AU REGARD DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	3
LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES AU REGARD DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	5
I/ Les compositions familiales	5
II/ Les âges	8
III/ Les territoires de résidence	11
LES ORIENTATIONS AU REGARD DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	14
LES PERSPECTIVES D'ETUDES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE	16

DEMARCHE ET METHODOLOGIE

LE SIAO49 ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le SIAO49 est une association missionnée pour réaliser la coordination des demandes et de l'offre d'hébergement et de logement accompagné depuis 2011. Son projet est de mieux coordonner les dispositifs des structures porteuses d'offre d'hébergement afin d'améliorer la prise en charge des personnes et éviter de nouvelles ruptures de parcours pour des personnes en précarité, à la rue ou en voie de l'être. Il coordonne ainsi des dispositifs permettant d'intervenir sur l'ensemble des leviers de l'insertion (sociale, professionnelle, santé...) avec différents supports d'hébergement (collectif, diffus, statut d'occupation...). L'accompagnement social réalisé au sein des hébergements par les travailleurs sociaux (et son intensité) a pour objectifs d'adapter les réponses aux besoins des personnes et de lever en partie les freins à l'employabilité afin d'améliorer les capacités de la personne à habiter à terme un logement autonome.

L'identification de la problématique d'hébergement peut être réalisée par des professionnels de l'insertion telle que les missions locales ou plus rarement des dispositifs spécifiques (chantier d'insertion, formation...). De plus, le public jeune représente 25% des demandes d'insertion déposées au titre du SIAO. Cependant, ces éléments d'évaluation et d'accompagnement sont encore peu pris en compte dans les réponses apportées par le SIAO et la dimension de coordination des parcours emploi-hébergement n'est pas un axe suffisamment pris en compte dans l'accompagnement global des référents. Or, la question de l'emploi (son maintien ou l'accès) est un pilier essentiel pour faciliter l'accès à un logement de manière durable en maintenant une dynamique d'insertion et l'accès à des ressources.

Le besoin de coordination des parcours des publics défavorisés est identifié et piloté au sein du Pacte territorial pour l'insertion du Département et du PDALHPD, ayant pour objectif l'intervention auprès des personnes les plus fragiles et éloignées de l'emploi. La position centrale du SIAO et son approche globale de l'évaluation sociale, des capacités et problématiques des personnes en précarité en font un espace privilégié d'observation et d'expérimentation des logiques de parcours.

Ainsi au vu de ses différents éléments une démarche autour de la coordination des acteurs de l'hébergement, du logement accompagné et de l'insertion professionnelle a donc été engagée par le SIAO en 2018.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'interconnaissance entre les deux champs de l'insertion et de l'hébergement articulée autour de 3 dimensions :

- Améliorer le suivi des situations individuelles dans le cadre d'une meilleure saisie et lecture des éléments d'évaluation des travailleurs sociaux sur l'insertion professionnelle
- Accroître l'efficacité des parcours en organisant des actions permettant d'éviter les ruptures pour les personnes en démarches d'insertion ou en emploi et informer les partenaires des actions développées
- Être force de proposition afin que les acteurs développent des projets innovants dans les principes du PTI

LA MOBILISATION DE L'OBSERVATOIRE SOCIALE DU SIAO 49

Dans le cadre de ce projet, l'Observatoire Social, dont s'est doté le SIAO depuis 2012 est mobilisé avec pour objectif d'analyser la situation de l'hébergement et du logement accompagné en Maine-et-Loire et proposer des pistes d'amélioration pour lever les freins à l'insertion professionnelle des publics orientés.

L'année 2018 a été consacrée principalement à l'amélioration des outils et de la collecte par un travail de fiabilisation de la collecte des données sur l'insertion professionnelle (qualité de la complétude du logiciel SISIAO Insertion sur les items liés à l'insertion professionnelle, enquêtes auprès des structures d'hébergement et logement sur la situation des ménages entrés et sortis en matière d'insertion professionnelle et des éventuels freins connexes identifiés).

Ce travail préalable a permis de définir le périmètre des indicateurs à intégrer à notre collecte de données afin de consacrer l'année 2019 à la réalisation de deux études spécifiques sur l'insertion professionnelle et d'inscrire à long terme cette dimension dans les différentes études et réflexions de l'Observatoire Social porté par le SIAO49.

ETUDE, INSERTION PROFESSIONNELLE, CARACTERISTIQUES ET ORIENTATIONS DES DEMANDEURS SIAO EN 2018 : PRESENTATION ET METHODOLOGIE

La présente étude constitue la 1^{ère} étude autour de l'insertion professionnelle. Elle s'appuie sur les données issues du logiciel SI-SIAO Insertion utilisé par les prescripteurs réalisant des demandes SIAO. Afin de consolider et d'améliorer la qualité de la complétude du logiciel (notamment autour de l'insertion professionnelle), une démarche permanente d'accompagnement est menée par l'ensemble des salariés du SIAO pour permettre une observation la plus précise possible et inscrire cette thématique comme un élément clef de l'évaluation sociale et de l'orientation de la demande SIAO.

LA DEMANDE AU REGARD DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Note méthodologique : Concernant les ménages composés de plusieurs personnes, nous avons sélectionné le statut sur le marché de l'emploi du demandeur ou de la demandeuse principale. Ainsi chaque ménage n'est comptabilisé qu'une fois.

La situation professionnelle est celle au moment de la demande SIAO. Elle peut bien évidemment avoir changé par la suite.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 selon le statut en matière d'emploi

Statut sur le marché de l'emploi	En nombre	En %
Demandeur d'emploi	577	45 %
En emploi	173	13 %
En formation	30	2 %
Inactif	257	20 %
Retraité	25	2 %
Non renseigné	227	18 %
Ensemble	1289	100 %

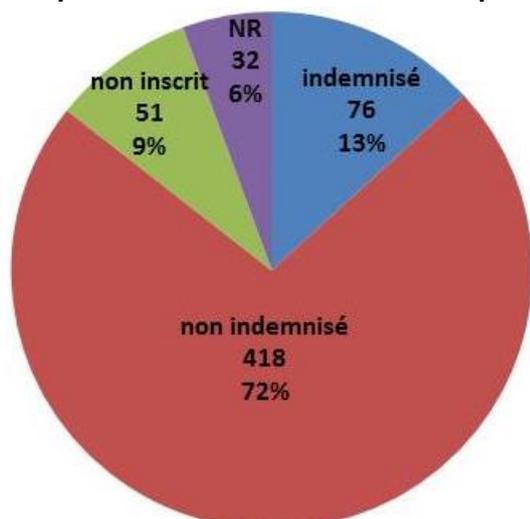
Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Une part très importante des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi (45 %). La part des inactifs est également significative : 20 %.

Les personnes en emploi ou en formation représentent quant à elle seulement 16 % des demandes.

Enfin, on peut noter le nombre non négligeable de demandes pour lesquelles nous n'avons pas d'informations relatives au marché de l'emploi : 227 soit 18 %. La mise en place de nouvelles procédures en 2019 et l'amélioration de l'utilisation par le SISIAO des prescripteurs devraient nous permettre de baisser significativement la part de ces situations non renseignées dans les prochaines années.

Répartition des demandeurs d'emploi selon le statut Pôle Emploi



Sur les 577 demandeurs d'emploi, la très grande majorité sont inscrits à Pôle Emploi : 494 demandeurs inscrits (85 %) et 51 non-inscrits (9 %).

Cependant, la plupart des inscrits ne sont pas indemnisés : 418 sur 494 soit 85 %.

Au final **seulement 76 demandeurs d'emplois sont indemnisés** par Pôle Emploi.

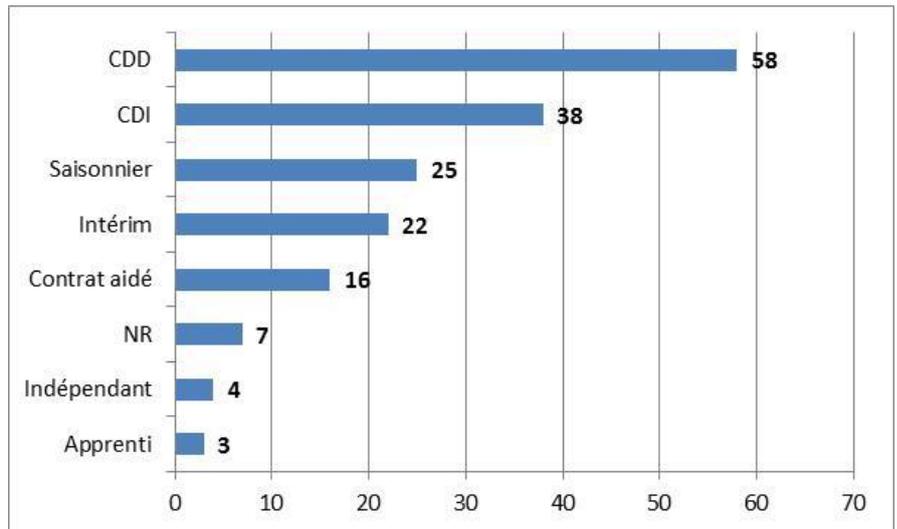
Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le type de contrat

Sur les 173 personnes en emploi, seulement 38 sont en CDI soit 22 %.

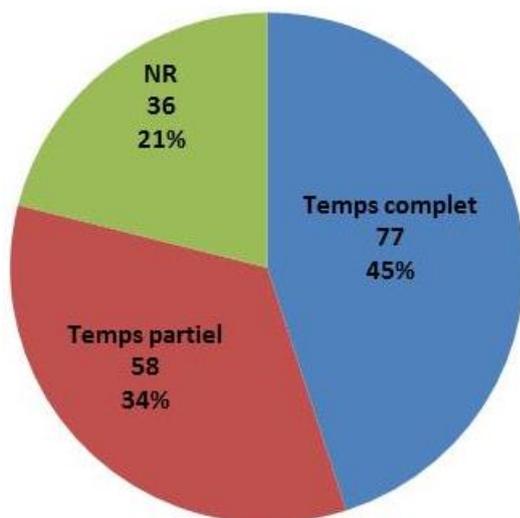
Les CDD et contrats aidés représentent une part significative des personnes en emploi: 74 soit 43 %.

Enfin, les contrats particulièrement précaires (intérim, saisonnier) occupent également une part non négligeable des emplois : 45 soit 26 %.



Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le temps de travail



Au moins 58 personnes sur 177 occupent un emploi à temps partiel.

A la différence de l’item « type de contrat » pour lequel nous avons peu de « non renseigné », concernant le temps de travail, la part des « non renseigné » atteint 21 % soit 36 situations.

Eléments complémentaires

- Sur les 30 personnes en formation au moment de la demande, 3 sont indemnisées par Pôle Emploi, 20 ne le sont pas et pour les 7 dernières l’information est non renseignée.
- Sur les 1289 demandes, nous avons l’information d’une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour 98 d’entre-elles. Sur ces 98 personnes, 40 sont demandeuses d’emploi, 39 sont inactives, 8 sont en emploi, 1 est en formation et l’information sur le statut sur le marché de l’emploi n’est pas renseignée pour 10 d’entre-elles.

LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES AU REGARD DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

I/ Les compositions familiales

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 selon la composition familiale et le statut en matière d'emploi

	Couple ou groupe avec enfant(s)		Couple sans enfant		Femme seule		Homme seul		Femme seule avec enfant(s)		Homme seul avec enfant(s)		Ensemble	
Demandeur d'emploi	28	31%	10	40%	105	43%	352	47%	74	46%	8	50%	577	45%
<i>indemnisé</i>	1	1%	1	4%	19	8%	35	5%	17	11%	3	19%	76	6%
<i>non indemnisé</i>	26	29%	7	28%	67	27%	262	35%	52	32%	4	25%	418	32%
<i>non inscrit</i>			2	8%	13	5%	32	4%	3	2%	1	6%	51	4%
<i>non renseigné</i>	1	1%			6	2%	23	3%	2	1%	0	0%	32	2%
En emploi	36	40%	3	12%	19	8%	94	13%	18	11%	3	19%	173	13%
En formation			1	4%	4	2%	22	3%	3	2%			30	2%
<i>indemnisé</i>							3	0%					3	0%
<i>non indemnisé</i>			1	4%	2	1%	14	2%	3	2%			20	2%
<i>non renseigné</i>					2	1%	5	1%					7	1%
Inactif	14	15%	6	24%	52	21%	156	21%	29	18%			257	20%
Retraité			1	4%	8	3%	15	2%	1	1%			25	2%
Non renseigné	13	14%	4	16%	56	23%	113	15%	36	22%	5	31%	227	18%
Ensemble	91	100%	25	100%	244	100%	752	100%	161	100%	16	100%	1289	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

A la différence des autres compositions familiales, la part des couples ou groupes avec enfant(s) en emploi (chef de famille) au moment de la demande est très importante (40 % contre entre 8 % et 19 % pour les chefs de ménage des autres compositions familiales). Au contraire des femmes seules pour qui la part des personnes en emploi est très faible : 8 % soit 19 sur 244.

La composition familiale comptant la part de demandeurs d'emploi la plus importante concerne les hommes seuls : 47 % des hommes seuls sont demandeurs d'emploi. Par contre la très grande majorité n'est pas indemnisée. Les hommes seuls indemnisés sont au nombre de 35 soit 5 % de l'ensemble des hommes seuls ayant effectué une demande SIAO en 2018 et 10 % des hommes seuls demandeurs d'emploi.

Pour les femmes seules et les familles monoparentales, la part des demandeurs d'emploi indemnisés est plus importante que pour les autres compositions familiales (8 % pour les femmes seules, 11 % pour les femmes seules avec enfants et 19 % pour les hommes seuls).

Enfin concernant les chefs de ménage inactifs, leur part se situe entre 15 % et 24 % en fonction des compositions familiales. On peut noter qu'elle est identique pour les femmes seules et les hommes seuls : 21 % des personnes.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 en emploi selon le contrat de travail et la composition familiale

	Couple ou groupe avec enfant(s)		Couple sans enfant		Femme seule		Homme seul		Femme seule avec enfant(s)		Homme seul avec enfant(s)		Ensemble	
Apprenti							3	3%					3	2%
CDD	16	44%	1	33%	8	42%	27	29%	4	22%	2	67%	58	34%
CDI	10	28%	1	33%	5	26%	16	17%	5	28%	1	33%	38	22%
Contrat aidé	3	8%			3	16%	9	10%	1	6%			16	9%
Indépendant							3	3%	1	6%			4	2%
Intérim	3	8%	1	33%	1	5%	16	17%	1	6%			22	13%
Saisonnier	3	8%					17	18%	5	28%			25	14%
Non renseigné	1	3%			2	11%	3	3%	1	6%			7	4%
Ensemble	36	100%	3	100%	19	100%	94	100%	18	100%	3	100%	173	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

La part des personnes en emploi en CDI est nettement moins importante pour les hommes seuls que pour les autres compositions familiales : 17 % contre 26 à 33 % pour les autres compositions familiales. Par contre, les emplois saisonniers et intérimaires occupent une place très importante pour les hommes seuls en emploi : 17 % pour l'intérim et 18 % pour la saisonnalité.

Pour les femmes seules et les couples ou groupes avec enfant(s) en emploi, la grande majorité sont en CDD ou en contrat aidé : 58 % soit 11 sur 19 pour les femmes seules et 52 % soit 19 sur 36 pour les couples ou groupes sans enfant(s).

Concernant les femmes seules avec enfant(s), la part de celles en emploi saisonnier est importante : 28 % soit 5 sur 18.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 en emploi selon le temps de travail et la composition familiale

	Couple ou groupe avec enfant(s)		Couple sans enfant		Femme seule		Homme seul		Femme seule avec enfant(s)		Homme seul avec enfant(s)		Ensemble	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Temps complet	18	50%	2	67%	2	11%	49	52%	4	22%	3	100%	78	45%
Temps partiel	16	44%			11	58%	21	22%	10	56%			58	34%
Non renseigné	2	6%	1	33%	6	32%	24	26%	4	22%			37	21%
Ensemble	36	100%	3	100%	19	100%	94	100%	18	100%	3	100%	173	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Lorsqu'on étudie le temps de travail des personnes en emploi selon la composition familiale, la différence entre les femmes et les hommes est particulièrement marquée puisque seulement 11 % des femmes seules et 22 % des femmes seules avec enfant(s) travaillent à temps complet. On peut d'ailleurs supposer que pour la majorité des femmes seules ce temps partiel est subi et non choisi.

Pour les hommes seuls et les hommes seuls avec enfant(s) la part de ceux travaillant à temps complet est de 52 % pour les hommes seuls et de 100 % pour les hommes seuls avec enfant(s) (attention : seulement trois demandes).

Enfin concernant les couples avec ou sans enfant(s) il apparaît déterminant de préciser que la grande majorité des demandes de couples sont portées par des hommes : 27 sur 36 pour les couples avec enfant(s) et 2 sur 3 pour les couples sans enfants. Ainsi, pour les couples ou groupes avec enfant(s), 16 chefs de ménage étant des hommes sur 27 sont à temps complet soit 59 %. Alors que pour les chefs de ménage étant des femmes, seulement 3 sur 9 (33 %) sont à temps complet.

II/ Les âges

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 selon les tranches d'âge et le statut en matière d'emploi

	17 à 24 ans		25 ans à 44 ans		45 ans à 59 ans		60 ans et plus		Ensemble	
Demandeur d'emploi	108	43%	342	50%	114	40%	13	18%	577	45%
<i>indemnisé</i>	3	1%	44	6%	27	10%	2	3%	76	6%
<i>non indemnisé</i>	77	31%	263	38%	68	24%	10	14%	418	32%
<i>non inscrit</i>	18	7%	21	3%	12	4%			51	4%
<i>non renseigné</i>	10	4%	14	2%	7	2%	1	1%	32	2%
En emploi	24	10%	94	14%	47	17%	8	11%	173	13%
En formation	21	8%	6	1%	3	1%			30	2%
<i>indemnisé</i>	2	1%	1	0%					3	0%
<i>non indemnisé</i>	12	5%	5	1%	3	1%			20	2%
<i>non renseigné</i>	7	3%							7	1%
Inactif	48	19%	129	19%	62	22%	18	25%	257	20%
Retraité					1	0%	24	34%	25	2%
Non renseigné	48	19%	116	17%	55	20%	8	11%	227	18%
Ensemble	249	100%	687	100%	282	100%	71	100%	1289	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Lorsqu'on s'intéresse aux âges des personnes, on constate que la part des jeunes de moins de 24 ans en emploi est faible : 10 % contre 14 % pour les 25 à 44 ans et 17 % pour les 45 à 59 ans et 11 % pour les 60 ans et plus.

Assez logiquement, la part des moins de 25 ans en formation est plus importante que pour les autres tranches d'âges : 8 % contre 1 % pour les 25 à 44 ans et les 45 à 59 ans. Par contre seulement 2 de ces jeunes sont indemnisés (sur 21 soit 10 %), ce qui pose la question des ressources financières pour la poursuite dans de bonnes conditions de la formation.

La problématique se pose également de manière importante pour les jeunes demandeurs d'emploi puisque seulement 3 jeunes de moins de 25 ans sur 108 demandeurs d'emploi sont indemnisés (3 % des moins de 25 ans demandeurs d'emploi). Pour les 25 à 44 ans et 45 à 59 ans la part des ménages indemnisés est plus importante, même si elle reste très faible (44 sur 342 ménages demandeurs d'emploi pour les 25 à 44 ans soit 13 % et 27 sur 114 ménages d'emploi pour les 45 à 59 ans soit 23 %).

On note également l'augmentation des inactifs à partir de 45 ans : 19 % pour les moins de 25 ans et les 25 à 44 ans, 22 % pour les 45 à 59 ans et 25 % pour les 60 ans et plus.

Enfin, concernant les 60 ans et plus, la part des retraités n'est que de 34 %.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 en emploi selon le contrat de travail et la tranche d'âge

	18 à 24 ans		25 ans à 44 ans		45 ans à 59 ans		60 ans et plus		Ensemble	
Apprenti	3	13%							3	2%
CDD	12	50%	29	31%	14	30%	3	38%	58	34%
CDI	1	4%	18	19%	15	32%	4	50%	38	22%
Contrat aidé	3	13%	5	5%	7	15%	1	13%	16	9%
Indépendant			2	2%	2	4%			4	2%
Intérim	2	8%	14	15%	6	13%			22	13%
Saisonnier	2	8%	23	24%					25	14%
Non renseigné	1	4%	3	3%	3	6%			7	4%
Ensemble	24	100%	94	100%	47	100%	8	100%	173	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Concernant les types de contrat des personnes en emploi, on observe une augmentation de la part des CDI avec l'augmentation de l'âge : 4 % pour les moins de 25 ans, 19 % pour les 25 à 44 ans, 32 % pour les 45 à 59 ans et 50 % pour les 60 ans et plus.

Pour les moins de 25 ans, la majorité des contrats est en CDD (12 sur 24 sur 50 %). On peut noter les 3 personnes en apprentissage (13 % des jeunes de moins de 25 ans en emploi) et les 3 en contrat aidé. De manière assez surprenante l'intérim et les emplois saisonniers représentent une part négligeable des contrats sur cette tranche d'âge (4 ménages soit 16 % pour les deux types de contrat).

Pour les 25 à 44 ans, la part des contrats aidés est logiquement très faible puisque l'accès à ce type de contrat est plus complexe pour ces tranches d'âges. Ainsi seulement 5 % des ménages en emploi ayant entre 25 et 44 ans sont en contrat aidé (contre entre 13 et 15 % pour les autres tranches d'âge). Par contre, le poids de l'intérim et des emplois saisonniers est nettement plus important que pour les autres tranches d'âge : 23 personnes en emploi saisonnier soit 24 % et 14 personnes en intérim soit 15 %.

Pour les 45 à 59 ans, outre l'augmentation importante des CDI, que nous avons déjà évoqué, on observe la disparition des emplois saisonniers pour cette tranche d'âge. Par contre l'intérim occupe encore une part non négligeable des contrats de travail (6 personnes soit 13 % des personnes en emploi).

Les 60 ans et plus sont les seuls à être employés majoritairement en CDI (4 sur 8 soit 50 %). Pour cette tranche d'âge, aucune personne n'est embauchée en intérim ou en emploi saisonnier.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 en emploi selon le temps de travail et la tranche d'âge

	18 à 24 ans		25 ans à 44 ans		45 ans à 59 ans		60 ans et plus		Ensemble	
Temps complet	8	33%	47	50%	20	43%	4	50%	78	45%
Temps partiel	11	46%	32	34%	14	30%	1	13%	58	34%
Non renseigné	5	21%	16	17%	13	28%	3	38%	37	21%
Ensemble	24	100%	94	100%	47	100%	8	100%	173	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Le temps partiel occupe une place prépondérante chez les moins de 25 ans avec 46 %.

Pour les 25 à 44 ans, de manière assez logique, la part du temps partiel diminue fortement (- 12 points de %). Ainsi, 1 personne sur deux est à temps complet dans son emploi.

Pour les 45 ans et plus, on peut noter que la part des non renseignés est relativement importante (28 % pour les 45 à 59 ans et 38 % pour les 60 ans et plus) ce qui limite les possibilités de comparaison avec les autres tranches d'âge. On notera que pour les ménages dont le temps de travail est renseigné, le temps complet est majoritaire.

III/ Les territoires

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 selon l'arrondissement de résidence au moment de la demande et le statut en matière d'emploi

	AGGLO DU CHOLETAIS		ANGERS LOIRE METROPOLE		ANJOU BLEU COMMUNAUTE		ANJOU LOIR ET SARTHE		BAUGEOIS VALLEE		LOIRE LAYON AUBANCE		MAUGES COMMUNAUTES		SAUMUR VAL DE LOIRE		VALLES DU HAUT ANJOU		AUTRES DEPARTEMENTS		Ensemble	
Demandeur d'emploi	74	45%	338	46%	20	54%			5	38%	4	36%	11	22%	90	50%	1	50%	34	40%	577	45%
<i>indemnisé</i>	9	5%	44	6%	2	5%			1	8%	3	27%	3	6%	11	6%			3	3%	76	6%
<i>non indemnisé</i>	58	35%	239	32%	15	41%			4	31%	1	9%	7	14%	67	37%	1	50%	26	30%	418	32%
<i>non inscrit</i>	5	3%	36	5%	2	5%							1	2%	6	3%			1	1%	51	4%
<i>non renseigné</i>	2	1%	19	3%	1	3%									6	3%			4	5%	32	2%
En emploi	22	13%	102	14%	10	27%	1	33%			3	27%	13	25%	15	8%	1	50%	6	7%	173	13%
En formation	3	2%	17	2%									2	4%	5	3%			3	3%	30	2%
<i>indemnisé</i>	2	1%													1	1%					3	0%
<i>non indemnisé</i>	1	1%	12	2%									1	2%	4	2%			2	2%	20	2%
<i>non renseigné</i>			5	1%									1	2%					1	1%	7	1%
Inactif	31	19%	150	20%	5	14%	2	67%	4	31%	3	27%	11	22%	26	14%			25	29%	257	20%
Retraité	4	2%	12	2%	1	3%							4	8%	1	1%			3	3%	25	2%
Non renseigné	30	18%	123	17%	1	3%			4	31%	1	9%	10	20%	43	24%			15	17%	227	18%
Ensemble	164	100%	742	100%	37	100%	3	100%	13	100%	11	100%	51	100%	180	100%	2	100%	86	100%	1289	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Nous n'analyserons pas les données d'Anjou Loir et Sarthe et de Vallées du Haut-Anjou au vu du faible volume de demandes sur ces EPCI (2 demandes).

Sur les EPCI Anjou Bleu Communauté, Mauges Communautés et Loire Layon Aubance, la part des personnes en emploi est relativement importante : 27 % pour Anjou Bleu Communauté soit 10 personnes sur 37, 25 % sur Mauges Communautés soit 13 personnes sur 51 et 27 % pour Loire Layon Aubance soit 3 personnes sur 11. Concernant les trois EPCI des villes principales du Maine-et-Loire (Agglomération du Choletais, Angers Loire Métropole et Saurmur Val de Loire), la part des personnes en emploi est faible : 13 % sur l'Agglomération du Choletais, 14 % pour Angers Loire Métropole et seulement 8 % pour Saurmur Val de Loire. Enfin pour la Communautés de Communes Baugeois Vallée, sur les 13 ménages demandeurs SIAO en 2018, aucun n'est en emploi.

Concernant les demandeurs d'emploi, hormis pour Baugeois Vallée, Loire Layon Aubance et Mauges Communautés, leur part se situe autour des 50 % pour l'ensemble des collectivités (entre 45 % et 54 %). Il est d'ailleurs intéressant de constater que la part des demandeurs d'emploi indemnisés est très proche pour ces EPCI : 9 sur 74 pour l'Agglomération du Choletais soit 12 %, 44 sur 338 pour Angers Loire Métropole soit 13 %, 2 sur 20 pour Anjou Bleu Communautés soit 10 % et 11 sur 90 pour Saurmur Val de Loire soit 12 %. La seule collectivité pour laquelle on constate une part différente est Mauges Communautés avec 22 % des demandeurs d'emploi indemnisés.

Pour les EPCI Baugeois Vallée et Loire Layon Aubance, la part des inactifs est particulièrement importante (respectivement 31 % et 27 % des demandeurs). Elle est par contre assez faible sur les territoires de Saumur Val de Loire et Anjou Bleu Communauté (14 % pour les deux).

Sur Mauges Communautés, on observe une part des retraités nettement plus importante que pour les autres territoires : 8 % contre entre 0 et 3 % pour les autres EPCI.

De manière logique, les personnes en formation sont concentrées sur les EPCI les plus urbaines : Angers Loire Métropole (17), Saumur Val de Loire (5), Agglomération du Choletais (2) et Mauges Communautés (2).

Enfin, lorsqu'on s'intéresse aux demandes provenant d'autres départements (86 demandes), on constate que la part des publics en emploi est très faible : 7 % soit 6 sur 86. La part des publics inactifs est par contre importante : 29 % soit 25 sur 86. On note également, assez logiquement, la présence de personnes en formation au moment de la demande (3 % soit 3 sur 86).

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 en emploi selon le contrat de travail et l'arrondissement de résidence au moment de la demande

	AGGLO DU CHOLETAIS		ANGERS LOIRE METROPOLE		ANJOU BLEU COMMUNAUTE		ANJOU LOIR ET SARTHE		BAUGEOIS VALLEE		LOIRE LAYON AUBANCE		MAUGES COMMUNAUTES		SAUMUR VAL DE LOIRE		VALLES DU HAUT ANJOU		AUTRES DEPARTEMENTS		Ensemble	
Apprenti			2	2%	1	10%															3	2%
CDD	5	23%	38	37%	1	10%							4	31%	5	33%	1	100%	4	67%	58	34%
CDI	4	18%	25	25%								5	38%	2	13%				2	33%	38	22%
Contrat aidé	5	23%	8	8%	1	10%	1	100%					1	8%							16	9%
Indépendant	1	5%	1	1%	1	10%				1	33%										4	2%
Intérim	5	23%	11	11%	2	20%				1	33%	2	15%	1	7%						22	13%
Saisonnier	2	9%	13	13%	3	30%								7	47%						25	14%
Non renseigné			4	4%	1	10%				1	33%	1	8%								7	4%
Ensemble	22	100%	102	100%	10	100%	1	100%			3	100%	13	100%	15	100%	1	100%	6	1	173	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Pour Mauges Communautés et les demandes provenant d'autres départements, le CDI occupe une place importante dans les types de contrat des ménages en emploi : 5 sur 13 pour Mauges Communautés soit 38 % et 2 sur 6 pour les autres départements soit 33 %.

Sur Saumur Val de Loire et Anjou Bleu Communautés, on peut noter la part très importante des emplois saisonniers : 7 sur 15 pour Saumur Val de Loire soit 47 % et 3 sur 10 pour Anjou Bleu Communauté soit 30 %. Pour ces deux collectivités, la part des CDI est particulièrement faible : 0 % pour Anjou Bleu Communauté et 13 % pour Saumur Val de Loire (2 sur 15).

Concernant l'Agglomération du Choletais, les contrats aidés et les emplois en intérim sont surreprésentés par rapport aux autres collectivités : 23% pour chacun d'eux soit 5 ménages demandeurs.

Enfin, pour la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, il est intéressant de constater que l'ensemble des types de contrat est représenté. On peut noter le poids important des emplois en CDD : 37 %.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2018 en emploi selon le contrat de travail et l'arrondissement de résidence au moment de la demande

	AGGLO DU CHOLETAIS		ANGERS LOIRE METROPOLE		ANJOU BLEU COMMUNAUTE		ANJOU LOIR ET SARTHE		BAUGEOIS VALLEE	LOIRE LAYON AUBANCE		MAUGES COMMUNAUTES		SAUMUR VAL DE LOIRE		VALLES DU HAUT ANJOU		AUTRES DEPARTEMENTS		Ensemble		
Temps complet	4	18%	43	42%	6	60%				2	67%	9	69%	10	67%				4	67%	78	45%
Temps partiel	11	50%	38	37%	2	20%	1	100%		1	33%	2	15%	3	20%						58	34%
Non renseigné	7	32%	21	21%	2	20%						2	15%	2	13%	1	100%		2	33%	37	21%
Ensemble	22	100%	102	100%	10	100%	1	100%		3	100%	13	100%	15	100%	1	100%		6	100%	173	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

Pour les collectivités Anjou Bleu Communauté, Loire Layon Aubance (seulement 3 demandes), Mauges Communautés et Saumur Val de Loire, la très grande majorité des emplois est à temps complet (entre 60 et 69 % en fonction des EPCI).

Pour Angers Loire Métropole, la part des emplois à temps complet et à temps partiel est proche : 42 % de temps complet et 37 % de temps partiel.

Enfin sur l'Agglomération du Choletais, les emplois à temps partiel occupent une place prépondérante (1 emploi sur 2) qu'on ne retrouve sur aucune collectivité hormis Anjou Loir et Sarthe (1 seul ménage en emploi)

LES ORIENTATIONS AU REGARD DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Répartition des ménages orientés vers un dispositif SIAO en 2018 selon le dispositif orienté et le statut en matière d'emploi

	ALT		ALT Réfugiés		CHRS Bas-Seuil		CHRS Hors les Murs		CHRS Insertion		CHRS Stabilisation		FJT		IML / Sous-Location		Pension de Famille		Résidence Accueil		Résidence Sociale		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Demandeur d'emploi	63	43%	55	52%	6	29%	2	17%	129	47%	49	39%	8	27%	59	38%	20	32%	6	15%	50	64%	447	43%
<i>indemnisé</i>	15	10%			2	10%			11	4%	5	4%			12	8%	5	8%	1	3%	3	4%	54	5%
<i>non indemnisé</i>	43	29%	47	45%	4	19%	2	17%	95	35%	31	25%	3	10%	42	27%	9	14%	3	8%	41	53%	320	31%
<i>non inscrit</i>	2	1%	7	7%					17	6%	9	7%	3	10%	1	1%	2	3%			2	3%	43	4%
<i>non renseigné</i>	3	2%	1	1%					6	2%	4	3%	2	7%	4	3%	4	6%	2	5%	4	5%	30	3%
En emploi	27	18%	8	8%			2	17%	25	9%	6	5%	8	27%	33	21%	3	5%	3	8%	10	13%	125	12%
En formation	1	1%					1	8%	6	2%	3	2%	7	23%	4	3%							22	2%
<i>indemnisé</i>	1	1%					1	8%															2	0%
<i>non indemnisé</i>									3	1%	2	2%	4	13%	4	3%							13	1%
<i>non renseigné</i>									3	1%	1	1%	3	10%									7	1%
Inactif	31	21%	20	19%	10	48%	3	25%	63	23%	29	23%	3	10%	34	22%	22	35%	24	62%	7	9%	246	23%
Retraité	3	2%							1	0%					5	3%	2	3%			1	1%	12	1%
Non renseigné	21	14%	22	21%	5	24%	4	33%	50	18%	39	31%	4	13%	20	13%	16	25%	6	15%	10	13%	197	19%
Ensemble	146	100%	105	100%	21	100%	12	100%	274	100%	126	100%	30	100%	155	100%	63	100%	39	100%	78	100%	1049	100%

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

La part des personnes en emploi au moment de la demande selon le dispositif vers lequel les ménages ont été orientés en 2018 apparaît relativement logique. On retrouve, une part de personnes en emploi relativement importante pour les dispositifs les plus proches du logement autonome : FJT (27 %), IML/Sous-Location (21 %), ALT (18 %), CHRS Hors les Murs (17 %) et Résidence Sociale (13 %).

Pour les Pensions de Famille, les Résidences Accueil et le CHRS Bas-Seuil, la part des inactifs est particulièrement importante (62 % pour la Résidence Accueil, 48 % pour le Bas-Seuil et 35 % pour les Pensions de Famille). Cette situation semble logique au vu des problématiques rencontrées par les personnes orientées vers ces dispositifs. On peut toutefois noter qu'un certain nombre de ménages orientés vers ces 3 dispositifs est demandeur d'emploi ou en emploi.

Pour le CHRS Insertion, l'ALT Réfugiés et la Résidence Sociale, la part des demandeurs d'emploi est supérieure ou proche des 50 %. Pour ces 3 dispositifs la part des demandeurs d'emploi indemnisés est faible : 0 % pour l'ALT Réfugiés, 9 % pour le CHRS Insertion et 6 % pour la Résidence Sociale. A titre de comparaison, 17 % des demandeurs d'emploi orientés en ALT sont indemnisés et 20 % de ceux orientés en IML/Sous-Location.

Enfin, on peut noter la part relativement importante des personnes en formation orientées vers le FJT (7 ménages sur 30 soit 23 % des ménages orientés vers ce dispositif).

Répartition des ménages en emploi orientés vers un dispositif SIAO en 2018 selon le dispositif orienté

	ALT		ALT Réfugiés		CHRS Hors les Murs		CHRS Insertion		CHRS Stabilisation		FJT		IML / Sous-Location		Pension de Famille		Résidence Accueil		Résidence Sociale		Ensemble			
Apprenti							1	4%													1	1%		
CDD	9	33%	2	25%	1	50%	11	44%	2	33%	3	38%	16	48%					4	40%	48	38%		
CDI	8	30%			1	50%	3	12%			1	13%	6	18%	2	67%	1	33%			22	18%		
Contrat aidé	4	15%							1	4%	1	17%	1	13%	3	9%					1	10%	11	9%
Indépendant									2	8%													2	2%
Intérim	2	7%							4	16%	3	50%	2	25%	2	6%					1	10%	14	11%
Saisonnier	3	11%			6	75%			3	12%					6	18%					4	40%	22	18%
Non renseigné	1	4%											1	13%			1	33%	2	67%			5	4%
Ensemble	27	100%	8	100%	2	100%	25	100%	6	100%	8	100%	33	100%	3	100%	3	100%	10	100%	125	100%		

Source : SIAO49 à partir du SISIAO Insertion

La part des personnes en CDI est relativement importante pour les orientations vers l'ALT (30 %) et l'IML Sous-Location (18 %).

Pour l'ALT Réfugiés et les Résidences Sociales, on peut constater le poids des emplois saisonniers (75 % des ménages orientés en emploi pour l'ALT Réfugiés et 40 % pour la Résidence Sociale).

Concernant les CHRS Insertion et Stabilisation les personnes employées en CDI sont peu nombreuses (0 sur 6 en CHRS Stabilisation et 3 sur 25 en CHRS Insertion). Cela apparait logique au vu des objectifs de ces dispositifs.

Pour les autres dispositifs, le nombre de personne en emploi est trop faible pour être analysé.

LES PERSPECTIVES D'ETUDES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE :

Après une année 2018 consacrée au renforcement des capacités d'observation de l'Observatoire sur la thématique, un calendrier des publications autour de l'insertion professionnelle a été défini. La première étude ci-dessus (*Etude, Insertion professionnelle, caractéristiques et orientations des demandeurs SIAO en 2018*) avait pour but de construire un premier état des lieux des ménages effectuant une demande SIAO au regard de l'insertion professionnelle, des caractéristiques et de leur orientation.

Afin d'approfondir la thématique de l'insertion professionnelle dans l'hébergement et le logement accompagné, une deuxième étude sera diffusée en fin d'année 2019. Celle-ci s'appuiera sur une enquête réalisée auprès des structures d'hébergement et aura pour objectif de mieux connaître la situation et les parcours en matière d'insertion professionnelle des personnes passées sur un dispositif et d'identifier leurs éventuels freins professionnels.

Enfin, à partir de 2020, l'insertion professionnelle sera une des thématiques intégrée dans les dans les différentes publications de l'Observatoire Social (notamment le Tableau de Bord annuel).